

ASSEMBLEE GENERALE - 24 MARS 2019 - UN ENFANT UNE FAMILLE

13 bis rue de Bièvres 92140 CLAMART – Salle Albert Camus - 06 87 40 01 28 - unenfantunefamille@orange.fr

Pour y aller en transports, on peut prendre le métro 12 jusqu'à Corentin Celton, puis le bus n°189 jusqu'à Plessis-Piquet. Là monter légèrement, puis 1^{ère} à droite, 1^{ère} à Gauche et ça y est, il n'y a plus qu'à descendre les escaliers !

→ **Si vous venez, merci de penser à nous en informer, par téléphone, mail, ou en renvoyant ce coupon :**
NOM(s) Prénom(s)

Adresse

Téléphone :

Adresse mail

participera (participeront) à l'AG d'Un Enfant Une Famille. Prévoir : ... adultes et ... enfants

→ **Si vous ne pouvez pas venir, merci de participer quand même, en renvoyant par mail ou par courrier :**

PROCURATION :

Je soussigné(e) : NOM Prénom

Adresse

Téléphone :

Adresse mail

adhérent(e) à l'association Un Enfant Une Famille et à jour de cotisation pour l'exercice 2018 ou 2019,
donne pouvoir à M

pour me représenter et participer aux délibérations de l'ASSEMBLEE GENERALE du 24 mars 2019

Date

Signature

→ **Vous voulez participer davantage ? Rejoignez-nous au Conseil d'Administration ! Nous avons besoin de vous**
Les candidatures devront nous parvenir au plus tard une semaine avant la date de l'AG par courrier ou mail

Candidature au Conseil d'Administration d'Un Enfant Une Famille :

Je soussigné(e) Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse mail

à jour de sa cotisation pour l'exercice 2018 ou 2019, souhaite devenir membre du CA d'Un Enfant Une Famille

Date

Signature

→ **Et n'oubliez pas de régler votre COTISATION pour l'année 2019 (si vous ne l'avez pas déjà réglée)**

Les cotisations constituent l'essentiel de nos ressources. Indispensables à l'association pour vivre et se développer en toute indépendance, elles confèrent à tout cotisant la qualité de membre actif et elles assurent notre représentativité auprès de l'autorité publique et des médias.

Votre cotisation témoigne de l'intérêt que vous portez à l'association et à son engagement en faveur du parrainage de proximité. Elle est déductible des impôts à raison de **66%** de son montant Un reçu fiscal vous sera adressé.

Son montant annuel a été fixé à 40 Euros

A régler de préférence par chèque bancaire à l'ordre de Un Enfant Une Famille

Le Trésorier, Jean-Pierre Hourton, vous en remercie par avance